

Informations relatives à la reprise de l'approvisionnement en eau

Quand devez-vous utiliser ce document de reprise ?

Vous utilisez ce document de reprise lorsque vous voulez signaler un décès. Bon courage avec votre perte.

Vous ne pouvez pas utiliser ce document pour demander ou rouvrir un raccordement à l'eau potable.

En tant que repreneur, notez toujours le nombre de personnes domiciliées (inscrites officiellement à la commune) pour obtenir une réduction correcte sur votre facture d'eau.

Complétez toutes les données. De cette manière, nous pourrons traiter le document de reprise rapidement et correctement.

Où pouvez-vous trouver votre numéro du compteur d'eau et votre relevé du compteur d'eau ? Consultez à cet effet dewatergroep.be/releve-du-compteur-deau-questions.

📌 Utilisez un nouveau document de reprise par adresse.

Comment remplir le document de reprise en cas de décès ?

Remplissez tant les « Données du client décédé » que les « Données du repreneur ». En cas de décès, seul le repreneur doit signer le document de reprise.

Conservez l'exemplaire original de ce document de reprise. Le repreneur ou l'héritier envoie le plus vite possible une copie de ce document de reprise à De Watergroep, avec une photo du relevé du compteur d'eau et une copie de la carte d'identité.

Quid si, en tant que repreneur, vous n'êtes pas encore client de De Watergroep ?

Une fois que nous avons traité le document de reprise, vous recevez une confirmation de contrat avec votre compte client et un code d'accès. Vous avez besoin de ces données pour vous enregistrer sur notre zone client en ligne.

Que dois-je remplir sous « Logement locatif » ?

Notez les données du propriétaire le plus récent de l'habitation. Le propriétaire le plus récent est-il le repreneur ? Dans ce cas, il suffit de cocher la case « propriétaire » sous « Données du repreneur ».

Quid si l'habitation reste inhabitée pendant une longue période ?

L'habitation est-elle inoccupée pendant une longue période, par exemple en cas de décès ou de rénovation ? Dans ce cas, il est préférable de demander la résiliation de votre contrat d'eau et le retrait de votre compteur d'eau. Sinon, vous restez responsable des coûts fixes.

Voir dewatergroep.be/retrait.

📌 Attention : faire enlever un compteur d'eau coûte également de l'argent.